COVED
ENVIRONNEMENT

Faimbe, le 18 octobre 2022,

Préfet du département du Doubs
Pôle Eolien – Déchets
Unité Interdépartementale 25/70/90
8 bis, Rue Charles Nodier
25 035 BESANCON

Lettre recommandée avec accusé de réception : 1A 197 641 9215 9
Copie DREAL Bourgogne Franche-Comté Mme Emilie DE BORTOLI : 1A 197 641 9214 2

Objet : Examen au cas par cas

Monsieur le Préfet,

Conformément à l'article R122-2 du code de l'environnement, nous vous joignons une demande d'examen au cas par cas pour les modifications envisagées sur notre site Coved situé 1 Grande rue à Faimbe (25 250). A ce titre, vous trouverez ci-joints le CERFA n°14734*03 complété ainsi que les annexes associées.

Vous en souhaitant bonne réception, Mlle Djamila YAHIATENE et moi-même nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire au 01.43.11.34.06 ou par mail djamila.yahiatene@paprec.com.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération.

Christophe OUDOT
Directeur d'agence

COVED Environnement
Immeuble de l'Etang
Chemin de l'Etang
25870 CHATILLON LE DUC
Tél. : 03.81.81.68.28 - Fax : 03.81.25.04.42
Siren 343 403 531 03088 - APE 3811Z

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Évolution des activités ICPE et des quantités autorisées

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom | Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : COVED

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : Christophe OUDOT
Directeur d'agence

RCS / SIRET : 3 4 3 4 0 3 5 3 1 0 3 3 5 1

Forme juridique : Société par actions simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
1b	Évolution des volumes autorisés sous les rubriques 2714 et 2716 pour un volume supérieur au seuil de l'enregistrement (soit < 1 000 m3)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site de Coved à Faimbe est autorisé pour des activités de transit, regroupement et tri de déchets non dangereux classées sous la rubrique 2714. Nous souhaitons réaliser une activité de transit, regroupement et tri de déchets d'encombrants soumise à la rubrique 2716 et augmenter le volume stocké à un instant T de déchets non dangereux passant de 3 500 m3 à 5 820 m3.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

L'activité de Coved à Faimbe est liée à la demande des clients et aux gisements de déchets produits dans le département et la région. Le site s'adapte à l'évolution des marchés et des opportunités. Dans ce contexte, l'activité du site a évolué depuis l'obtention de l'arrêté préfectoral d'autorisation de 1996.
Ces modifications permettront de répondre au mieux au contexte économique actuel et aux demandes de nos clients et de mieux valoriser les différents déchets.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet ne nécessite pas de travaux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'activité du site est inchangée concernant les déchets de papiers, cartons, plastiques, ferraille/métaux, bois et déchets non dangereux en mélange issus de la collecte sélective et des industriels par rapport à ce qui est actuellement autorisé. Le projet consiste à réaliser une activité de transit, regroupement et tri de déchets d'encombrants et à réorganiser les stockages sur le site impliquant une augmentation du volume de déchets non dangereux stocké à un instant T sur le site.

Les déchets non dangereux d'encombrants et d'éléments d'ameublement sont récupérés majoritairement des déchetteries (90 %) et des organismes d'Economie Sociale et Solidaire. Le site sera susceptible de recevoir 6 500 t/an d'encombrants et la capacité de stockage sera de 550 m3 à un instant T. Cette activité est classée sous la rubrique 2716 de la nomenclature ICPE.
Les déchets d'encombrants et d'éléments d'ameublement sont acheminés sur le site par des bennes de 30 m3. Les déchets sont déchargés à même le sol dans des alvéoles situées à l'intérieur du bâtiment dédié au tri. Ces déchets sont triés manuellement et mécaniquement à l'aide d'une pelle à pince en différents flux :
- Le plastique est mis en balles sur le site.
- La ferraille, le bois, les matelas, les rembourrés et les refus de tri sont stockés en vrac dans des alvéoles dédiées.
Une fois que la quantité le justifie, les fractions triées sont acheminées vers des installations de valorisation.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La demande d'examen au cas par cas est réalisée dans le cadre d'un porter à connaissance apportées à l'arrêté préfectoral d'autorisation 21 octobre 1996 modifié.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Volume autorisé à un instant T de déchets non dangereux	3 500 m3
Volume projeté à un instant T de déchets non dangereux	5 820 m3
Ecart entre le volume total autorisé et le volume total projeté de déchets non dangereux	2 320 m3

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

1 Grande Rue
25 250 Faimbe

Parcelle cadastrale :
111 et 116 de la section ZB
917 et 918 de la section A

Superficie totale : 19 833 m²

Coordonnées géographiques[1] **Long.** 6 _ ° 6 1 ' 3 0 " 5 4 E **Lat.** 4 7 ° 4 8 ' 8 3 " 3 5 N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Point d'arrivée : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☒ Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui ☒ Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Coved est une ICPE autorisée par AP d'autorisation du 21 octobre 1996. Le site est autorisée à exploiter des activités de gestion de déchets non dangereux.

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La zone la plus proche est une ZNIEFF de type 1 et est situé à environ 1.7 km au nord-ouest des limites nord du site.
En zone de montagne ?	☐	☒	La commune de Faimbe n'est pas en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	La commune de Faimbe n'est pas dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	La commune de Faimbe n'est pas sur le territoire d'une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	La commune de Faimbe n'est pas dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le département du Doubs est couvert par un plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) des infrastructures routières nationales dont le trafic annuel est supérieur à 3 millions de véhicules et ferroviaires dont le trafic annuel est supérieur à 30 000 passages de trains, dans le département du Doubs (3éme échéance) approuvé le 24/07/2019.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Il n'y a pas de site archéologique, ni monument historique à moins de 500 m du site Coved.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le site de COVED n'est pas concerné par des zones humides.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	La commune de Faimbe n'est pas concernée ni par un PPRT ni par un PPRN.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le site n'est pas référencé sur les bases BASOL et BASIA.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	La commune de Faimbe n'est pas concernée par une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le site n'est pas situé dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Il n'y a pas de site inscrit à proximité du site COVED.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site de projet n'est pas concerné par la proximité d'un site Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche est situé à 14 km au Sud Est du site COVED.
D'un site classé ?	☐	☒	Il n'y a pas de site classé à proximité du site COVED.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	De manière générale, les activités du site de COVED ne nécessitent pas l'utilisation d'eau de process. Le projet n'engendre pas de prélèvement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet n'implique pas de construction ou de modification du site existant. Les modifications envisagées n'impliqueront donc pas de drainages ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet n'implique pas de construction ou de modification du site existant. Il n'y aura donc pas d'excédent en matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Le projet n'implique pas de construction ou de modification du site existant. Il n'y aura donc pas de déficit de matériaux nécessitant l'utilisation de ressources naturelles du sol ou du sous-sol.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet n'implique pas de construction ou de modification du site existant déjà autorisé pour les activités de gestion de déchets non dangereux. Les zones d'activités et de circulation sont imperméabilisées et des constructions sont présentes sur le site.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site ne se situe pas dans un site Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche est à 41km. Au vu de l'éloignement du site COVED et des sites Natura 2000, le site COVED n'est pas susceptible d'avoir un impact sur ces zones protégées.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Le site ne se situe pas à proximité de zones à sensibilité particulière.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet n'implique pas de construction ou de modification du site existant. Il n'engendrera pas la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le site de COVED n'est pas concerné par un plan de prévention des risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le site de COVED n'est pas concerné par un plan de prévention des risques naturels.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	Les modifications n'engendrent pas de risque sanitaire et le site n'est pas concerné par des risques sanitaires.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Le trafic maximal généré par l'activité est estimé à environ 8 camions par jour (soit 160 camions par mois). Ce trafic maximal est majorant puisqu'il ne prévoit pas l'utilisation du transport bi-bennes qui diminue le nombre de camions prévu. De plus, le site de Coved se situe à l'entrée du village de Faimbe. Les camions ne traversent donc pas le village de Faimbe pour entrer ou sortir du site. Ils repartent par la Grande rue pour rejoindre la D683.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Les sources de bruit des modifications envisagées proviendront du trafic engendré par la nouvelle activité et des engins de manutention. Les modifications concernent une réorganisation du site. Une étude de bruit a été réalisée en janvier 2022 en prenant en compte la nouvelle activité. Malgré l'augmentation du trafic engendré par l'activité des encombrants, les résultats de l'étude sont conformes aux VLE.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	Les déchets réceptionnés sur le site ne sont pas fermentescibles et ne sont pas susceptibles d'émettre des odeurs.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Les modifications envisagées sur le site n'impliquent pas de modification sur la gestion des eaux. Les eaux pluviales sont dirigées vers un séparateur d'hydrocarbures avant d'être acheminées vers le milieu naturel (fossé à proximité du site).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	L'activité de tri des déchets d'encombrants consiste à collecter les déchets et à les séparer en différentes fractions (plastiques, ferraille, bois, rembourrés et matelas) avant d'être acheminés vers des installations de valorisation. Des déchets ultimes sont issus de ce tri et sont orientés vers des filiales de valorisation ou d'élimination autorisées.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Il n'y a pas de patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager sensible à proximité du site.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet n'implique pas de construction ou de modification du site existant. Il n'y a donc pas de modification sur les activités humaines et l'usage du sol reste le même à savoir industriel.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La demande d'examen au cas par cas est jointe au porter à connaissance qui détaille les mesures prises pour limiter les impacts du projet sur l'environnement.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site COVED est déjà autorisé pour les activités de transit, regroupement, tri et conditionnement (mise en balles) de déchets non dangereux. Les modifications consistent à réaliser une activité de transit, regroupement et tri de déchets d'encombrants et à réorganiser les stockages sur le site impliquant une augmentation du volume de déchets non dangereux stocké à un instant T.
Le projet n'aura pas d'impact supplémentaire sur l'environnement et des mesures seront prises pour prévenir tout incident. Les dangers liés au projet restent identiques à ceux déjà existants. Une étude des flux thermiques permet de démontrer qu'il n'y a pas d'effet domino et que les flux ne sortent pas des limites de propriété.
Les modifications envisagées peuvent donc être considérées comme non substantielles.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :* plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à Faimbe le, 19/10/2022
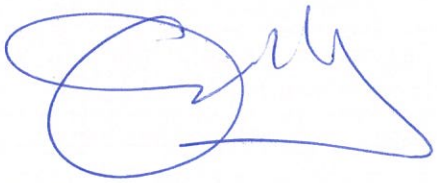
Signature